

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n°CFVU 20200507_18 – UFR Sciences Economiques : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n°CFVU 20200416_02 de la CFVU du 16 avril 2020, concernant Les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers ;

Vu la délibération n°CFVU 20200507_06 relative à la seconde chance ;

La déclinaison des principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 de l'université de Poitiers dans les formations de l'UFR Sciences Economiques seront celles annexées.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 26

Contre : -

Abstention : 7

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 11/05/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

18.UFR Sciences Economiques : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Licences Générales

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC
LICENCE ÉCONOMIE GESTION			
L1	x	X	Allègement du nombre d'évaluations par UE et modifications de la nature d'une UE (UE1 : passage d'UE mixte à cci). Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement, sur les enseignements réalisés avant le confinement. Des évaluations de remplacement à distance seront organisées pour les étudiants ABJ, ABI et ceux ayant obtenu moins de la moyenne aux épreuves de cc.
L2	x	X	Allègement du nombre d'évaluations par UE. Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement, sur les enseignements réalisés avant le confinement. Des évaluations de remplacement à distance seront organisées pour les étudiants ABJ, ABI et ceux ayant obtenu moins de la moyenne aux épreuves de cc. Neutralisation totale de l'UE6 (UEO)

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC
L3 Parcours économie	x	x	Allègement du nombre d'évaluations par UE. Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement, sur les enseignements réalisés avant le confinement. Des évaluations de remplacement à distance seront organisées pour les étudiants ABJ, ABI et ceux ayant obtenu moins de la moyenne aux épreuves de cc.
L3 Parcours international	x	x	Allègement du nombre d'évaluations par UE. Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement, sur les enseignements réalisés avant le confinement. Des évaluations de remplacement à distance seront organisées pour les étudiants ABJ, ABI et ceux ayant obtenu moins de la moyenne aux épreuves de cc.
L3 Parcours ATS	x	x	Neutralisation de l'UE1

Masters

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC
MASTERS MBFA			
M1	x	x	Allègement du nombre d'évaluations par UE, et modifications de la nature d'1 UE (passage d'UE mixte à UE en cci). Le semestre pair sera validé sur la base des évaluations effectuées avant le 16 mars et sur les quelques travaux rendus depuis le début du confinement, uniquement sur les enseignements réalisés avant le confinement. Suppression de la non-compensation entre semestres Suppression des notes plancher Des évaluations de remplacement à distance seront organisées pour les étudiants qui étaient ABJ avant le 16 mars.

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC
M2 mono parcours	x	x	Cours et épreuves terminées avant le confinement donc aucun changement sur le nombre et la nature des épreuves. Suppression de la non-compensation entre semestres Suppression des notes plancher
Master EEM			
M1	x	x	Semestre pair uniquement à l'étranger ou en stage Aucune adaptation des MCC Suppression de la soutenance dans le cas des stages
M2 mono parcours	x	x	Semestre pair uniquement à l'étranger ou en stage Aucune adaptation des MCC Suppression de la soutenance dans le cas des stages